



et la vie vous sourit



NOTICE DESCRIPTIVE



« Le Domaine Albert 1^{er} »

Pavillons

28, avenue Albert 1^{er}
94210 La Varenne Saint Hilaire

SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	3
1.1 INFRASTRUCTURE	3
1.2 MURS ET OSSATURE.....	3
1.3 PLANCHERS	3
1.4 CLOISONS	3
1.5 ESCALIERS	3
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	3
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	4
1.8 TOITURES.....	4
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	4
2.1 SOLS ET PLINTHES	4
2.2 REVETEMENTS MURaux (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	5
2.3 PLAFONDS (HORS PEINTURE).....	5
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	5
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS.....	5
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	5
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	6
2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES	6
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	6
3. ANNEXES PRIVATIVES.....	9
3.1 JARDINS PRIVATIFS ET TERRASSES.....	9
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	9
4.1 ACCES	9
4.2 CIRCULATIONS AUX SOUS-SOLS	9
4.3 CIRCULATIONS PARKINGS	10
4.4 LOCAUX COMMUNS SITUES AU SOUS-SOL.....	10
5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE.....	10
5.1 ASCENSEURS.....	10
5.2 TELECOMMUNICATION	10
5.3 BOITES A LETTRES	10
5.4 ALIMENTATION EN EAU.....	10
5.5 ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	11
5.6 ALIMENTATION EN GAZ.....	11
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	11
6.1 ENTrees.....	11
6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS.....	11
6.3 ESPACES VERTS COMMUNS.....	11

0. GENERALITES

DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet consiste en la transformation de la propriété située 28, avenue Albert 1^{er} à La Varenne Saint Hilaire (94210), en logements collectifs et individuels groupés, avec parkings et caves en sous-sol.

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles les pavillons 4, 5, 6 et 7.

Pavillons : RDC + 1 étage + combles habitables sur un niveau de sous-sol (parkings).

Chaque pavillon dispose de sa propre entrée privative.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme aux prescriptions techniques de construction et règles en vigueur.

La construction sera conforme entre autres :

- aux prescriptions techniques de construction et de sécurité en vigueur
- aux prescriptions techniques des documents techniques unifiés (DTU) établis par le CSTB
- à la réglementation RT 2012

Cette conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau...), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

Les différentes possibilités de choix et options qui seront proposées ne pourront être exercées uniquement que dans les gammes proposées par la Société et sous réserve de l'avancement des travaux.

La présente notice descriptive est établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipement ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

La Société pourra y apporter des modifications en cas de force majeure, notamment changement de réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux et impératifs techniques ou réglementaires la mettant dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

Le coût des travaux décrits ci-après, intègre l'ensemble des primes CEE au bénéfice du Maître d'Ouvrage.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente. L'implantation des équipements et/ou appareils y est par ailleurs mentionnée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations ne sont pas obligatoirement indiqués.

Les teintes, coloris et finitions des parties communes (intérieures et extérieures), des façades, des revêtements des différents bâtiments et ses dépendances, seront choisis en accord avec les différents services administratifs impliqués.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 Infrastructure

1.1.1 Fouilles

- Sans objet

1.1.2. Fondations

- Sans objet

1.2 Murs et ossature

1.2.1. Murs de sous-sol

1.2.1.1. Murs périphériques existants

- Murs existants, repris ponctuellement selon nécessité

1.2.1.2. Murs périphériques créés

- Murs en béton banché ou parpaings à bancher

1.2.2. Murs de façades au RDC

- Murs existants conservés et remaniés
- Murs créés en parpaing
- Enduit monocouche, finition et coloris suivant projet architectural et permis de construire

1.2.3 Murs de façades des étages

- Murs structure bois isolé avec bardage bois

1.3 Planchers

1.3.1. Planchers bas RDC et 1er

- Plancher béton existant

1.3.2. Planchers d'étages

- Plancher bois

1.3.3. Plancher bas combles

- Plancher bois

1.4 Cloisons

1.4.1. Cloisons séparatives

- Cloisons placostyl de 160 mm d'épaisseur type SAD ou voiles BA.

1.4.2. Cloisons de distribution

- Cloisons de 72 mm d'épaisseur constituées de 2 plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre.
- Plaques de plâtre hydrofuges côté salles d'eau et salles de bains suivant réglementation.

1.4.3. Gaines techniques des logements

- Suivant plan, cloisons constituées de 2 plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolant

1.5 Escaliers

1.5.1. Escaliers communs

- Sans objet

1.6 Conduits de fumée et de ventilation

1.6.1 Conduits de désenfumage des locaux

- Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux

- Ventilation naturelle

1.6.3 Conduits de ventilation des pavillons

- Amenée d'air frais en façade par des grilles dans les menuiseries extérieures et évacuation de l'air vicié par ventilation mécanique dans les pièces de service par l'intermédiaire de conduits métalliques galvanisés situés dans les gaines techniques maçonnées et/ou cloisonnées,
- Ils sont reliés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée (définie au paragraphe 2.9.4)

1.7 Chutes et grosses canalisations

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

- Récupération des eaux pluviales des descentes en zinc, les trop-pleins seront dans certains cas réalisés par des pissettes.
- Les chutes d'eaux pluviales seront en PVC rigide, alu ou zinc suivant choix de l'architecte. Les chutes intérieures seront situées en gaine technique des logements, les chutes extérieures seront en façades. Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales communal.

1.7.2. Chutes d'eaux usées et eaux vannes

- Ces chutes peuvent être ponctuellement dévoyées en plafond des logements par soffites ou faux plafonds en plaques de plâtre, suivant plans de vente ou impositions techniques.
- Les chutes d'eaux usées seront en PVC rigide, situées en gaine technique des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau eaux usées – eaux vannes.

1.7.3. Canalisations au sous-sol

- Réseaux pour les eaux pluviales, eaux usées et eaux vannes, réalisés en PVC

1.7.4. Branchements aux égouts

- Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics conformément aux prescriptions de la ville et des sociétés concessionnaires.

1.8 Toitures

1.8.1. Toiture des pavillons

- Charpente en bois
- Couverture en zinc
- Toiture terrasse : étanchéité multicouche avec isolant suivant plans

1.8.2. Terrasse accessible

- Sans objet

1.8.3. Isolation de la toiture

- Plaque de plâtre sur ossature métallique avec isolant

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 Sols et plinthes

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

- Parquet en contrecollé en chêne dans la gamme du promoteur
- Espace cuisine : pose de carrelage grès émaillé 43X43, pose collée
- Plinthes MDF de hauteur 100mm, angle vif, peintes dans la couleur du mur

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service (salle d'eau)

- Pose de carrelage grès émaillé 43X43, pose collée, de chez SALONI ou équivalent. 6 coloris au choix dans le cadre des harmonies proposées ;

- Plinthes assorties.

2.2 Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Salles d'eau

- Pose d'une faïence format correspondant aux harmonies proposées, au pourtour du receveur de douche ou de la baignoire, sur 2 ou 3 côtés selon plans et prévue à hauteur d'huisseries
- Les joints seront réalisés au ciment blanc.
- Tablier de baignoire carrelé dans la même gamme que la faïence

2.2.2. Cuisine

- Sans objet

2.2.3. Pièces principales

- Les revêtements muraux des pièces principales sont décrits au chapitre 2.8.

2.3 Plafonds (hors peinture)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Réalisation de faux-plafonds en plaques de plâtre sur ossature métallique
- Finition suivant article 2.8.2.2

2.3.2. Sous-face des terrasses et patios

- Sans objet

2.4 Menuiseries extérieures

Coefficient thermique U_w compris entre 1,3 et 1,6 W/(m².K)

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

- Menuiseries en aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique (coloris suivant permis de construire) équipées de doubles vitrages thermiques
- Les vitrages (face extérieure) de l'ensemble des baies à rez-de-chaussée seront à retardateur d'effraction type STADIP ou équivalent.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

- Dito 2.4.1. avec vitrage dépoli dans les salles de bain, salles d'eau et WC.

2.5 Fermetures extérieures et occultations

2.5.1. Pièces principales et de service

- Suivant localisation, volet roulant aluminium (coloris suivant permis de construire).

2.6 Menuiseries intérieures

2.6.1. Huisseries et bâtis

- Huisseries bois pour portes d'entrée
- Huisseries bois pour portes intérieures.

2.6.2. Portes intérieures

- Portes GROOVE JULIE (ou équivalent), âme alvéolaire plane, parement fibre prépeint + 2 faces rainurage, à 1 vantail, serrure pêne dormant ½ tour pour chambre.
- Condamnation pour salles de bain et WC.
- Béquille en alu ou en inox aspect contemporain et entrée sur rosace.

2.6.3 Portes d'entrée

- Portes palières renforcées type A2P*, dimension 90X205 cm et serrure 3 points
- Isolation par seuil à la suisse,
- Poignée.

2.6.4 Escalier intérieur

- Bois avec garde-corps en barreaudage vertical (lorsque nécessaire)

2.7 Serrurerie et garde-corps

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

- En acier laqué, teinte suivant permis de construire

2.7.2. Séparatifs de balcons ou terrasses

- Sans objet

2.8 Peintures, papiers, tentures

2.8.1. Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. Sur serrurerie existante

- Sans objet

2.8.1.2. Sur béton apparent

- Finition peinture type polyuréthane, teinte au choix de l'architecte.

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures

- Deux couches de peinture blanche sur les menuiseries intérieures qui ne seraient pas finies d'usine.

2.8.2.2. Sur plafonds compris soffites et faux plafonds

- Deux couches de peinture blanche dans les pièces sèches et humides

2.8.2.3. Sur murs

- Deux couches de peinture blanche dans les pièces sèches et humides

2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

- Une couche d'impression et deux couches de peinture blanche sur tuyauteries apparentes.

2.9 Equipements intérieurs

2.9.1. Equipements ménagers

2.9.1.1. Equipement des cuisines

- Meuble sous évier, plan de travail hydrofuge
- Evier inox 2 bacs avec égouttoir, robinet mitigeur
- Arrivée d'eau et évacuation pour lave-vaisselle

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

- Alimentations en tube PER, cuivre ou type multicouche.
- Distribution en tube PER, encastrée dans le plancher pour l'alimentation en eau froide des logements à partir des colonnes montantes.
- Distribution intérieure en tube cuivre ou PER, apparente ou encastrée dans les cloisons pour l'alimentation en eau froide des appareils sanitaires à partir des colonnes montantes.

2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude sanitaire

- La production d'eau chaude se fera par ballon électrique thermodynamique type Atlantic ou équivalent
- La distribution d'eau chaude sera réalisée en tube cuivre ou PER, apparente ou encastrée dans les cloisons pour l'alimentation en eau chaude des appareils sanitaires.

2.9.2.3. Evacuations

- En tubes PVC.

2.9.2.4. Branchements en attente

- Té bouchonné en attente et robinet pour branchement lave-linge
- NOTA : ces attentes peuvent être situées dans les cuisines ou les salles d'eau ou salles de bain suivant faisabilité.

2.9.2.5. Appareils sanitaires

- Coloris blanc pour tous les appareils.
- Receveur de douche à poser KINEDO ou équivalent (dimension selon plan de l'architecte, 90X90 cm minimum) ou baignoire acrylique (dimension selon plan de l'architecte)
- WC : pack WC fixé au sol, réservoir, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 litres équipé d'un abattant double démontable. De marque JACOB DELAFON ou équivalent.
- Meuble de couleur gris ou blanc avec plan vasque intégré, miroir et applique lumineuse ou équivalent.

2.9.2.6. Robinetterie

- Pour vasque : mitigeur de marque GROHE ou équivalent
- Pour douche : mitigeur thermostatique mural, équipé de butée économique de marque GROHE ou équivalent, une colonne de douche avec tête de douche et douchette multi-jets, barre murale et flexible de douche
- Pour baignoire : mitigeur thermostatique mural de marque GROHE ou équivalent, douchette multi-jets, barre murale et flexible de douche

2.9.2.7. Accessoires divers

- Pare douche coulissante, ouvrante ou italienne en verre selon plans de l'architecte, de marque KINEDO ou équivalent.
- Pare bain en verre avec un élément fixe et un élément pivotant
- Tablier de baignoire en carrelage

2.9.3. Équipements électriques

2.9.3.1. Type d'installation

- Installation conforme à la norme NF C 15-100
- Encastrée dans dalles, murs et cloisons, suivant réglementation.

2.9.3.2. Puissance à desservir

- Suivant type d'appartement et étude de l'électricien.

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce

- Equipement de chaque pièce suivant plans (le petit appareillage est prévu en matériel suivant choix du Maître d'Ouvrage).
- Installation électrique encastrée, avec appareillage de marque JUNG.
- Exemple type :
 - Entrée :
 - Mise en place de douille DCL commandée par un interrupteur simple allumage,
 - 1 prise de courant confort 10/16A + T.
 - 1 tableau d'abonné avec compteur individuel disposé dans la Gaine Technique Logement (GTL), avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires et 2 prises 16A+T.
 - 1 sonnerie dans chaque appartement commandée par bouton poussoir disposé sur le palier des logements, finition suivant projet de décoration.

- Séjour :
 - 1 prise de courant fort 10/16 A pour 4 m² de surface avec un minimum de 5 unités (compris la prise située à 1,10m décrite ci-après).
 - Mise en place de douille DCL commandée par un interrupteur simple allumage, ou va-et-vient.
 - 1 prise TV/FM/SAT.
 - 1 prise de courant fort 10/16A située à 1,10 m de hauteur près de l'interrupteur de commande d'allumage.
 - Pour les séjours supérieurs à 28 m² le nombre de prise de courant fort 10/16 A sera de 7 unités.
- Chambre :
 - 3 prises de courant fort 10/16 A + T.
 - 1 prise de courant fort 10/16A située à 1,10 m de hauteur à proximité et à hauteur de l'interrupteur commandant l'allumage pour la chambre aux normes pour Personnes à Mobilité Réduites (PMR).
 - Mise en place de douille DCL commandée par un interrupteur simple allumage.
 - 1 prise TV/FM/SAT dans toutes les chambres.
- Dégagement/palier :
 - 1 prise de courant confort 10/16 A + T.
 - Mise en place de douille DCL commandée par un interrupteur simple allumage.
- Escalier :
 - Mise en place de douille DCL commandée par interrupteur type va et vient.
- Cuisine :
 - Mise en place de douille DCL commandée par un interrupteur simple allumage ou va-et-vient selon le cas
 - 1 point d'éclairage en applique
 - 1 prise hotte.
 - 1 boîtier 32 A + T pour la cuisson.
 - 3 prises spécialisées 10/16 A +T pour appareils ménagers.
 - 6 prises 10/16 A + T (dont 4 à répartir au-dessus du plan de travail).
 - Une des deux autres prises est disposée à proximité et à hauteur de l'interrupteur commandant le centre.
 - 1 prise basse pour le réfrigérateur et une prise à proximité de l'interrupteur en plus des 6 prises déjà prévues.
 - *NOTA : une des prises spécialisées 10/16 A + T peut être située dans la salle d'eau au lieu de la cuisine, selon plans.*
- Salle de bain/salle d'eau :
 - 1 prise de courant 2 x 10 A + T ou 1 prise de rasoir dans le cas où la prise se situe dans le volume de protection.
 - 1 prise de courant fort 10/16A située à 1,10 m de hauteur près de l'interrupteur de commande d'allumage.
 - Mise en place de douille DCL
 - Applique(s) lumineuse(s) au-dessus du miroir.
 - Les deux points lumineux seront commandés par un interrupteur double.
 - Pour les salles de bains pouvant recevoir un lave-linge, il est prévu une prise spécialisée 16 A.
- WC :
 - Mise en place de douille DCL commandée par un interrupteur simple allumage.

2.9.4. Chauffage, ventilation

2.9.4.1. Type d'installation

- Chauffage par chaudière individuelle gaz avec ventouse horizontale

- Ventilation mécanique contrôlée individuelle de type simple flux à fonctionnement permanent

2.9.4.2. *Appareils d'émission de chaleur*

- Radiateur de type REGGANE 300 ou équivalent avec thermostat d'ambiance
- Sèche-serviettes électrique de chez ACOVA ou équivalent, dans les salles d'eau.

2.9.4.3. *Conduits et prises de ventilation*

- Conduit en tôle spiralée galvanisée,
- Bouches d'extraction en partie haute des cuisines, salles de bains, salles d'eau et WC.

2.9.4.4. *Conduits et prises d'air frais*

- Prises d'air posées dans les façades ou dans les menuiseries extérieures.

2.9.5. *Equipement de télécommunications*

2.9.5.1. *Radio, TV, FM, Réception Satellite*

- Réception par réseau hertzien compatible au réseau câblé,
- Réception par prises coaxiales : nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.3.

2.9.5.2 *Téléphone, Fibre optique*

- Réception par prise conjoncteur type RJ45 placée dans le séjour, la pièce principale des studios et l'ensemble des chambres,
- Mesures conservatoires pour raccordement ultérieur à la fibre optique selon possibilité
- Raccordement par les services ORANGE sur le réseau public.

2.9.6. *Alarme, sécurité*

- Détecteur de fumée à chaque niveau

3. **ANNEXES PRIVATIVES**

3.1 **Jardins privés et terrasses**

- Revêtement terrasse : dalles céramiques sur plots ou lits de sable
- La surface restant libre sera engazonnée
- Portillon + clôture séparative + haie végétale
- 1 point lumineux, 1 point électrique, 1 robinet de puisage

3.2 **Parkings (sous-sol)**

- Dalle béton brut avec traitement anti-poussières

4. **PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

4.1 **Accès**

- Sans objet : chaque pavillon dispose de sa propre entrée privative.

4.2 **Circulations aux sous-sols**

4.2.1. **Accès aux parkings souterrains**

- Sortie piétonne par un escalier droit avec débouché extérieur
- Sols : béton brut avec traitement
- Murs et plafonds : béton brut
- Portes d'accès au parking à âme pleine avec ferme-porte
- Hublots ou tubes commandés par boutons poussoirs, ou détecteurs de présence asservi par minuterie

4.3 Circulations parkings

- Sols des rampe et voie de circulation automobiles : dallage antidérapant
- Murs : béton ou parpaing brut
- Éclairage artificiel par appareil étanche fixé au plafond ou sur murs
- Moyens de lutte contre l'incendie
- Ventilation : amenée d'air naturelle au sol et grille de ventilation ; extraction d'air naturelle au plafond avec débouché extérieur

4.4 Locaux communs situés au sous-sol

4.4.1. Local vélos

- Murs : peinture sur mur brut
- Sol : béton brut
- Plafonds : Peinture
- Hublots ou tubes commandés par boutons poussoirs, ou détecteurs de présence asservi par minuterie,
- Portes d'accès à âme pleine avec ferme-porte, suivant projet architectural

4.4.2. Local poubelles

- Murs : peinture sur mur brut
- Sol : béton brut
- Plafonds : Peinture
- Hublots ou tubes commandés par boutons poussoirs, ou détecteurs de présence asservi par minuterie,
- Portes d'accès à âme pleine avec ferme-porte, suivant projet architectural

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 Ascenseurs

- Sans objet

5.2 Télécommunication

5.2.1. Téléphone/Internet

- Fourreaux et distribution verticale dans la gaine collective
- Liaison avec chaque pavillon jusqu'aux joncteurs,
- Raccordement par les services ORANGE sur le réseau public et mesures conservatoires pour raccordement ultérieur à la fibre

5.2.2. Antennes TV, satellite et radio

- Raccordement de chaque pavillon sur réseau hertzien TNT

5.3 Boîtes à lettres

- Sur l'emplacement prévu : boîtes aux lettres agréées PTT

5.4 Alimentation en eau

5.4.1. Comptages généraux

- Un comptage général est prévu, emplacement suivant avis du concessionnaire

5.4.2. Colonnes montantes et branchements particuliers

- Dans les gaines techniques d'appartement ou dans la gaine commune suivant contrainte technique,
- Tube en PER avec vannes d'arrêt dans chaque logement pour coupure du réseau

5.4.3. Branchements particuliers

- Un branchement eau froide par appartement avec un robinet d'arrêt. Mise en œuvre d'une manchette pour pose ultérieure de sous-compteur d'eau par le syndic

5.5 Alimentation en électricité

5.5.1. Comptages des services généraux

- Alimentation en électricité depuis le réseau de distribution public
- Distribution jusqu'au local des services généraux et jusqu'aux logements
- Un comptage services généraux pour les parties communes du bâtiment en superstructure
- Le nombre de comptage pourra être sujet à modification en fonction des contraintes des concessionnaires ou des spécificités du projet et sera définie en fonction du règlement de copropriété.

5.5.2. Colonnes montantes

- Sans objet

5.5.3. Branchements et comptages particuliers

- Tableau de comptage regroupé dans une gaine commune en rez-de-chaussée.
- Raccordement à chaque logement sur un tableau disjoncteur disposé dans la gaine technique logements.

5.6 Alimentation en gaz

- Alimentation en gaz depuis le réseau de distribution public
- Raccordement à chaque logement sur chaudière individuelle
- NOTA : il est ici précisé que l'installation gaz concerne uniquement le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Pas d'installation gaz pour appareil de cuisson.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 Entrées

6.1.1. Entrée piétonne

- Portillon d'entrée
- Système d'ouverture INTRATONE relié sur Smartphone ou tablette

6.1.2. Entrée véhicule

- Portail d'entrée motorisé
- Système d'ouverture par télécommande

6.2 Circulations des piétons

- Sols : gravier

6.3 Espaces verts Communs

- Ajout d'arbres et d'arbustes suivant projet architectural et permis de construire
- Les surfaces restant libres seront engazonnées et traitées en jardin d'agrément, suivant projet architectural et permis de construire

6.4 Parking extérieur PMR

- Sol : sol type evergreen ou gravier suivant projet architectural